

- Le règlement sanitaire en vigueur le jour de la manifestation s'appliquera.
- Une inscription préalable du vendeur est obligatoire.
- La vente d'animaux vivants, de biens alimentaires, d'armes et de produits pharmaceutiques est interdite.
  - Tous les prix doivent être affichés.
- Une attestation sur l'honneur (voir page 2) est à remplir par les particuliers pour la Préfecture.
- Les exposants sont civilement responsables vis-à-vis des tiers pour tout accident, dommage ou perte, qu'eux ou leur étal pourraient causer.

### Rappel important

La mise en vente, par des particuliers, d'objets mobiliers usagés, à l'occasion de "brocantes" et "vide-greniers" doit impérativement présenter un caractère exceptionnel, non habituel et ne s'appliquer qu'à des objets personnels. Il en résulte que l'achat pour la revente en ces manifestations est absolument prohibé.

### Ce vide-greniers est organisé par 3 associations méloises

Le Foyer d'Animation de Loisirs (FAL)

L'association de parents d'élèves de l'école de Pont



L'association de parents d'élèves de l'école de la Flandrière



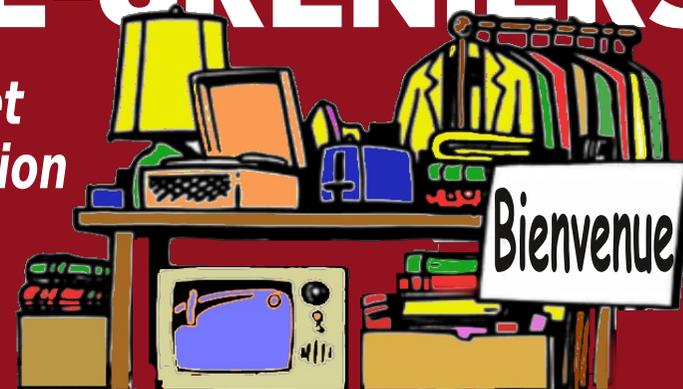
Avec le soutien de la commune d'Echenoz la Méline



**Nous comptons sur votre civisme pour éviter tout stationnement gênant le samedi après-midi (traçage) ainsi que le dimanche toute la journée.**  
**Merci.**

# ECHENOZ-LA-MELINE DIMANCHE 6 AVRIL 2025 VIDE-GRENIERS

**Buvette et  
restauration  
rapide  
sur place**



**Organisé par**



en partenariat avec les associations méloises de parents d'élèves

**Les Loupiots**  
école primaire de Pont

**Les Marmousets**  
école maternelle de la Flandrière

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

**Ce vide-greniers est ouvert aux particuliers.**

**Coût de l'emplacement : 10 €**

*2 emplacements maximum par personne*

**Dans la limite des places disponibles.**

**Inscription en ligne possible**  
*Flashez le QR Code*



**Bulletin d'inscription  
au vide-greniers du dimanche 6 avril 2025  
à Échenoz-la-Méline.**

*(à renvoyer dès que possible, le nombre de places étant limité)*

Mme, M. ....  
Date et lieu de naissance ..... à .....  
Adresse complète .....  
.....  
Téléphone : ...../...../...../...../.....  
Courriel : .....@.....

**N° de carte d'identité ou de passeport**  
**Joignez la photocopie recto verso correspondante**

Titulaire de la pièce d'identité : .....

Nature et n°: .....

Autorité l'ayant délivrée : .....

"Moi, exposant du vide-greniers se déroulant le 6 avril 2025 à Échenoz-la-Méline.

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant( e )
- Ne vendre que des objets personnels et usagés
- Ne participer qu'à 2 manifestations de ce type au cours de l'année"

"Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon rencontre."

"Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation applicable et des risques encourus désignés en cas de fausse déclaration."

- 1 emplacement (4m X 3m) : 10 €**  
 **2 emplacements (8m X 3m) : 20 €**

**Joignez un chèque à l'ordre de FAL Échenoz-la-Méline**  
et la photocopie de pièce d'identité recto/verso.

à ....., le ..... 2025

**Signature**  
**à faire précéder**  
**de la mention "lu et approuvé"**

Bulletin d'inscription à renvoyer à l'adresse suivante  
**FAL Vide Greniers**  
**13 rue de la Mairie, 70000 Échenoz la Méline**  
Contact : 07 89 65 09 57

Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des inscriptions  
dans la limite des places disponibles.

**Attention, 2 emplacements maximum par personne.**  
**1 emplacement : 10 € / 2 emplacements : 20 €**

Pour que votre inscription soit prise en compte  
vous devez nous renvoyer :

- Le bulletin d'inscription signé
- Une photocopie de pièce d'identité recto/verso.
- Un chèque correspondant à l'ordre du FAL Echenoz la Méline.

Flashez le QR Code.



## INFORMATIONS PRATIQUES

- **Aucune confirmation ne vous sera adressée.**  
Aucun remboursement d'emplacement ne sera effectué.  
Le vide-greniers aura lieu quelle que soit la météo,  
sauf décision préfectorale.
- 1 emplacement mesure 4 m x 3 m, 2 emplacements 8m X 3m.
- L'installation se fera **à partir de 6 heures et avant 8 heures**  
(après 8 heures, plus de voitures sur le vide-greniers).
- Votre numéro d'emplacement vous sera communiqué, le matin-  
même, à votre arrivée.
- Vous pourrez vous restaurer sur place : sandwichs, saucisses,  
frites, gaufres, buvette.
- L'exposant s'engage à respecter le règlement de la manifestation  
et à laisser son emplacement propre. Sur place, il ne doit y avoir  
aucun sac poubelle, débris ou objet invendu oubliés.